

Tubage conduit de cheminée

Par eralie, le 02/12/2008 à 20:45

Bonsoir,

J'ai fait tuber le conduit de la cheminée avec insert l'année dernière par un artisan. Cette année, je souhaite casser la cheminée et installer un poele à bois à la place. Un vendeur de poêle est passé et m'a appris que comme la maison est ancienne (19e s) et qu'il y a des poutres très près du conduit (maison à colombage), il fallait un tubage isolé à double paroi! L'artisan qui m'a installé le simple tubage en avait-il le droit? Que puis-je faire? Facture de l'année dernière 1000 euros et je devrais recommencer?

Par avance merci